CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2013-15		
Date: 27/03/2013	Etat d'avancement du plan de gestion des îlots de la côte Est	Vote : unanimité

Le Conservatoire du littoral présente l'état d'avancement du plan de gestion des îlots du nord-est de Mayotte. Ce plan de gestion est un plan simplifié sur 7 ans et concerne 14 îlots. Le diagnostic et les orientations de gestion sont finalisés alors que les fiches actions de chaque îlot sont en cours de réalisation. Ce plan tient compte, en plus de la préservation du patrimoine naturel faunistique, floristique et paysager, des enjeux économiques (pêche, prélèvement de plantes.....), touristiques et culturels.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de gestionnaire de ces îlots. Des pistes de gestionnaires potentiels sont en cours d'étude par le Conservatoire du littoral. En parallèle du plan de gestion, des actions sont déjà mises en œuvre tels que la dératisation sur 4 îlots et des opérations de lutte contre des espèces exotiques envahissantes floristiques.

Les îlots sont des sites très prisés par les promoteurs hôteliers mais aucun projet d'hôtel n'est prévu pour le moment.

Avis n°2013-15:

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte a émis un avis favorable sur le diagnostic et les orientations de gestion de ce plan de gestion.

Il souligne la qualité du travail réalisé et recommande les démarches initiées par le Conservatoire du littoral telles que les conventionnements agricoles.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam